

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nevers, le 13 juillet 2026

Vigilance canicule ROUGE – maintien de l’interdiction des manifestations sportives

Le département de la Nièvre reste placé en vigilance rouge Canicule ce mardi 14 juillet, en raison de la persistance des très fortes chaleurs.

C’est pourquoi, les compétitions, manifestations sportives organisées en extérieur, entraînements et activités sportives en extérieur, à l’exception de celles se déroulant dans des enceintes closes et climatisées et à l’exception des étapes 11 et 12 du Tour de France cycliste professionnel masculin 2026, demeurent interdites à compter de ce mardi 14 juillet à 00h00 et jusqu’à la fin de vigilance rouge Canicule.

Il est par ailleurs vivement déconseillé de pratiquer une activité sportive individuelle (course à pied, vélo,...) en cas de canicule niveau rouge.

Pour plus d’informations, vous pouvez consulter l’arrêté disponible sur le site internet de la préfecture de la Nièvre à cette adresse : <https://www.nievre.gouv.fr/Actualites/Vigilance-canicule>

Bureau du Cabinet

Tél. : 03 86 60 70 88 | 03 86 60 70 69

Mél : pref-communication@nievre.gouv.fr

40 rue de la Préfecture
58000 NEVERS Cedex 026